

M. Richardson, appuyé par M. Dubé, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des transports et des communications du Bill S-19, Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables.

M. Richardson, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Korchinski, appuyé par M. Ritchie, propose,—Que cette Chambre ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

---

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Gundlock, Cadieu (Meadow Lake) et Deakon en remplacement de MM. Nielsen, McKinley et Durante sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Hogarth et Weatherhead en remplacement de MM. Marceau et Cafik sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

---

#### *États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Greene, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière terminée le 31 mars 1968, conformément à l'article 30 de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 25, Statuts du Canada 1966-1967.

Par M. Greene,—Rapport annuel de la Commission d'ingénieurs permanente aux gouvernements des États-Unis et du Canada, relatif au traité sur le fleuve Columbia, en date du 30 septembre 1968. (Texte anglais)